Déclaration sur la lutte contre la traite des enfants

2008/2304(DCE) - 21/10/2008 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a fait une déclaration sur la **lutte contre la traite des enfants** dans laquelle il demande aux États membres de faire de la lutte contre ce fléau un **objectif prioritaire** de leur politique nationale en faveur de la protection de l'enfance.

Il rappelle en effet que la traite des enfants est un problème persistant, puisque chaque année plus de 2 millions d'enfants sont contraints au travail forcé et à l'exploitation sexuelle. Il indique également que le développement des nouvelles technologies de communication a accru la traite des enfants rendant la gestion de ce phénomène plus difficile.

Constatant, par ailleurs, que, dans les États membres, les autorités nationales et les ONG n'agissent pas encore de manière efficace contre la traite des enfants en raison de l'insuffisance de la coopération transfrontalière, de l'absence de formation spécialisée ou d'une mauvaise mise en œuvre des normes juridiques existantes, le Parlement invite les États membres à continuer à **coopérer activement** et à échanger des enseignements et des expériences avec les autorités compétentes de l'UE et les ONG, afin de prévenir et de combattre la traite des enfants et d'apporter à ses victimes le traitement adéquat.

Il enjoint enfin les institutions communautaires d'apporter les ressources nécessaires dans le cadre de la stratégie de la Commission pour la promotion et la protection des droits de l'enfant.